

Bordereau de signature

DEC2016_0198



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN/RE

DEC2016_0198

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/068 RELATIF A LA MAINTENANCE DU LOGICIEL CONCERTO OPUS-CONCERTINO AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-3°-c,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune a acquis en 2002 le logiciel CONCERTO (gestion des prestations enfance et petite enfance, prélèvement automatique et extranet), et le module OPUS (avenant n° 1 à compter du 01/06/2015), auprès de la Société ARPEGE, développeur du produit,

CONSIDERANT que le marché actuel de maintenance du logiciel CONCERTO et du module OPUS arrive à terme le 31 décembre 2016, et qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau qui ne peut être conclu qu'avec la Société APERGE pour des raisons tenant à la protection de droits d'exclusivité,

CONSIDERANT la proposition afférente de la société ARPEGE,

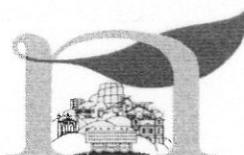
CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance logiciel CONCERTO », dont la valeur ne dépasse pas 90 000 € H.T.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société ARPEGE, sise 13 rue de la Loire CS 23619 à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX (44236), le marché public de services n° 2016/068 relatif à la maintenance du logiciel "CONCERTO OPUS-CONCERTINO" (17 licences Concerto Opus et 12 Concertino), pour un montant annuel de 4 034,72 euros H.T., soit 4 841,66 euros T.T.C. Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable tacitement quatre fois par période annuelle, sans excéder cinq ans.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

Les prix sont révisables à chaque date de renouvellement annuel du marché.



Suite de la décision N°2016

0198

Portant sur la conclusion du marché public n°2016/068 – Société Arpège «Maintenance logiciel Concerto Opus-Concertino »

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 DEC. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 DEC. 2016
Affiché le	05 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	05 DEC. 2016

